

GUIDE

LES ZOOSES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans de nombreuses activités, les agents territoriaux peuvent être exposés directement ou indirectement à des animaux porteurs de maladies transmissibles à l'homme.

Ce guide vous propose un ensemble de fiches d'information sur les principales maladies connues en France.

QU'EST CE QU'UNE ZOOOSE ?

A l'origine, les zoonoses sont des maladies qui touchent les animaux,. Des agents biologiques tels que des bactéries, des champignons microscopiques, des parasites, des virus ou des prions sont responsables de ces zoonoses.

Aujourd'hui, le terme « zoonose » tend à être réservé aux affections transmissibles des animaux vertébrés à l'être humain et inversement. Parmi les plus connues, on retrouvera la rage, la leptospirose, la brucellose, l'échinococcose, l'encéphalite à tiques, la grippe aviaire, la maladie des griffes du chat, la toxoplasmose, la salmonellose...

Certaines de ces maladies peuvent prendre des formes très graves pour l'Homme.

QUI EST CONCERNÉ ?

Dans les collectivités, les activités professionnelles concernées par les zoonoses sont très diverses, par exemple :

- Les métiers de l'environnement tels que la collecte et traitement des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets, l'entretien des points d'apport volontaire ou des déchetteries, la dératisation, l'entretien des berges des rivières et des canaux ;
- Les travaux en forêt comme les bûcherons ou les garde-natures;
- Les activités en contact avec les animaux, en fourrière ou la capture d'animaux errants
- Le ramassage d'animaux morts et l'équarrissage ;
- La taxidermie...

D'autres métiers peuvent être concernés notamment lorsque les agents interviennent dans des zones ou des sites à risque. Par exemple, un électricien intervenant dans un vide sanitaire infecté par des rongeurs.

COMMENT UNE ZOOOSE PEUT ÊTRE TRANSMISE ?

La transmission des maladies peut avoir lieu :

- soit directement lors d'un contact entre l'animal et l'être humain,
- soit indirectement par voie alimentaire ou pas l'intermédiaire d'un vecteur (excréments, eau souillée...).

Ainsi la transmission à l'homme dans un environnement professionnel peut se faire par voie respiratoire (inhalation), par contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation (blessure, morsure, piqûre d'insecte) ou plus rarement par voie digestive (contact entre la bouche et les mains contaminées).

QUELS SONT LES EFFETS SUR LA SANTÉ ?

Les répercussions des zoonoses sur la santé sont très variables. Les infections se caractérisent par :

- leur localisation (lésion cutanée, pneumonie, ictère souvent appelé jaunisse...),
- leur gravité (simple fièvre, complications cardiaques ou pulmonaires pouvant entraîner la mort...),
- le temps d'apparition des premiers symptômes (quelques heures, jours ou mois).

Certaines zoonoses comme la fièvre Q ou la toxoplasmose par exemple, peuvent aussi perturber le bon déroulement ou l'issue d'une grossesse.

La gravité des infections varie en fonction du type de zoonose et de facteurs individuels.

Une zoonose contractée dans le cadre de son activité professionnelle pourra être reconnue comme maladie professionnelle.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MESURES DE PRÉVENTION ?

Évaluer le risque biologique

Comme pour tout risque, il est essentiel d'évaluer ce risque biologique. Il s'agit :

- d'identifier les réservoirs potentiels (par exemple les environnements susceptibles d'être souillés par des déjections) ;
- d'identifier les tâches, les équipements, les procédés susceptibles de générer une exposition à des agents biologiques ;
- de repérer les modalités d'exposition possibles (par exemple piqûre ou morsure accidentelle).

Rompre la chaîne de transmission

Dans une seconde étape, des solutions devront être mises en œuvre pour rompre la chaîne de transmission en agissant à différents niveaux sur le réservoir, sur les modes de transmissions et sur le travailleur.

Exemples d'actions sur le réservoir :

- Empêcher la constitution d'un réservoir en assurant un contrôle sanitaire des animaux ou en optimisant les conditions d'accueil des animaux ;
- Détruire le réservoir contaminé : désinsectiser, dératiser...

Exemples d'actions sur les modes de transmission :

- Mettre en place des procédures de gestion des déchets ;
- Limiter les projections (éviter l'usage des jets d'eau à haute pression) et la mise en suspension des poussières (aspirer plutôt que balayer) ;
- Mécaniser certaines tâches ;
- Améliorer la ventilation générale des locaux de travail ;
- Séparer les zones non contaminées des zones contaminées...

Exemples d'actions sur le travailleur :

- Fournir des équipements de protection individuelle adaptés (gants, appareil de protection respiratoire) ;
- Mettre à disposition les moyens d'hygiène appropriés ;
- Former le personnel sur le risque et les protections à mettre en œuvre ;
- Faire connaître les procédures de travail et les mesures d'hygiène individuelle...

LES FICHES ZONOSES

01 - La leptospirose

02 - La maladie de Lyme

03 - La rage

04 - La tularémie

05 - La toxoplasmose

06 - La fièvre charbonneuse

07 - L'encéphalite à tiques

À noter : seules les zoonoses les plus fréquemment rencontrées en milieu professionnel sont détaillées dans ce guide.

Ne sont donc pas décrites :

- les zoonoses rares ;
- les zoonoses concernant des métiers pas ou peu représentés dans la fonction publique territoriale ;
- les zoonoses transmissibles par l'alimentation ou dans le cadre des loisirs.

Fiche 01

LA LEPTOSPIROSE

La leptospirose couramment appelée « la maladie du rat » est une maladie bactérienne transmise à l'homme principalement par l'urine de mammifères.

MODE DE TRANSMISSION

Les bactéries « Leptospira » sont généralement stockées dans les reins des animaux contaminés (chien, renard, chevreuil, sanglier, cheval, vache, rat, etc.). Leur urine contamine ensuite leur pelage et leur environnement. Les rongeurs et les rats sont les porteurs les plus répandus de cette maladie.

Une fois dispersées par l'urine, les bactéries responsables de la leptospirose peuvent survivre jusqu'à 6 mois dans l'eau douce ou dans un endroit humide. Lors d'un contact avec ces zones souillées, les bactéries vont pouvoir pénétrer dans l'organisme humain par des plaies ou des écorchures ; les yeux, le nez ou la bouche ; les pores dilatés d'une peau saine macérée.

Les activités en contact avec de l'eau douce, des zones humides ou des environnements avec des rongeurs (points d'apport volontaire, chambre de visite d'un réseau d'assainissement) présentent des risques prépondérants.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

On dénombre entre 300 et 400 contaminations par an en France, mais ce nombre est certainement sous-estimé, car la maladie est peu connue.

La leptospirose débute par une "grippe" (fièvre, courbature, fatigue, nausée) après une à trois semaines sans symptôme. Puis, elle entraîne une atteinte du foie (jaunisse, œil jaunâtre) et des reins (urines très colorées...), apparaissent ensuite des signes hémorragiques, méningite, parfois formes pulmonaires graves.

En l'absence de traitement, la mort survient dans environ 5% des cas en fonction de la virulence des souches.

En cas de symptôme et notamment d'apparition de jaunisse, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition aux bactéries Leptospira. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La leptospirose peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 19A).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec de l'eau douce, des zones humides ou des environnements avec des rongeurs (points d'apport volontaire, chambre de visite d'un réseau d'assainissement) présentent des risques prépondérants :

- Collecte et traitement des déchets
- Nettoyage et entretien des points d'apport volontaire
- Entretien des réseaux d'assainissement et activités en station de traitement des eaux usées
- Nettoyage et entretien des berges ou de zones humides
- Activités nautiques
- Dératisation
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Éviter les interventions dans les zones fréquentées par des rongeurs.
- Éviter le recours au nettoyage par jet à haute pression qui met en suspension dans l'air des gouttelettes contaminées aisément inhalables.
- Veiller au port systématique de gants de protection répondant à la norme EN 374. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps, une protection respiratoire FFP2.
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Définir des modalités et des procédés de travail permettant de réduire au minimum le contact avec des zones contaminées.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Vaccination

La vaccination contre la leptospirose peut être recommandée par le médecin de prévention pour les agents plus particulièrement exposés. Elle n'a pas de caractère obligatoire.

Quelques bonnes pratiques

- Lors des activités en milieu humide, porter systématiquement des gants EN 374 et des bottes.
- En cas de contact avec des zones contaminées, porter systématiquement des gants.
- Éviter tout contact direct avec des animaux morts ou des animaux sauvages vivants.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#))
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités pouvant exposer à la leptospirose. Se laver les mains systématiquement avant de toucher son visage.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés, comme des gants ou un balai dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé. Ne pas les entreposer dans l'habitacle du véhicule.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > leptospirose-prevention.fr
- > [Fiche Leptospirose \(INRS\)](#)

Sources : INRS, leptospirose-prévention

Fiche 02

LA MALADIE DE LYME

La borréliose de Lyme, couramment appelée « la maladie de Lyme », est une maladie bactérienne transmise à l'homme par une morsure de tique

MODE DE TRANSMISSION

La maladie de Lyme est transmise à l'homme par une tique infectée au moment de la morsure. Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats), ni d'une personne à l'autre. Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

On dénombre entre 5000 et 6000 cas de contaminations par an en France, principalement dans les régions de l'Est, durant la période d'avril à octobre.

Dans les 3 à 30 jours après la morsure, une plaque rouge peut se former autour de la zone. Elle s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de morsure, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, des symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la morsure peuvent apparaître. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, les nerfs, les articulations, le cœur et/ou la peau peuvent être gravement atteints.

En cas de symptôme, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition aux tiques. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La maladie de Lyme peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 19B).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en zone boisée humide présentent des risques prépondérants :

- Abatage d'arbres et débroussaillage en forêt
- Débroussaillage de buissons, de zones broussailleuses ; certaines tâches d'entretien en espaces verts
- Activités des garde-chasse
- Activités sportives ou d'animation en forêt ou en zone boisée

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

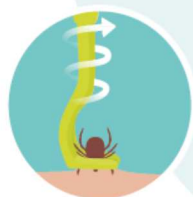
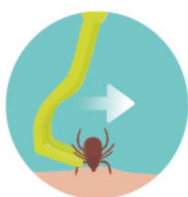
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Définir des modalités et des procédés de travail permettant de réduire au minimum le contact avec des zones contaminées.
- Veiller au port systématique de vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et le bas du pantalon dans les chaussettes.
- Proposer l'utilisation de répulsifs contre les insectes sur les vêtements ou sur la peau (respecter le mode d'emploi).
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours équipée d'un tire-tique.

Quelques bonnes pratiques

- Lors des activités en zone boisée ou broussailleuse, porter systématiquement des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, faire remonter les chaussettes par-dessus le pantalon.
- Dans la mesure du possible rester sur les chemins, éviter les broussailles, les fougères et les hautes herbes.
- Retirer rapidement la ou les tiques (plus elle reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie) à l'aide d'un tire-tique
- Après chaque sortie, vérifier soigneusement l'ensemble du corps en particulier, les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, les régions génitales.

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



ET



Utilisez **un tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET



Utilisez **une pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > [Site du Ministère de la Santé](#)
- > [Campagne du Pole Métropolitain Nord Franche-Comté](#) : Affiches, projet de collecte Citique, quiz
- > [Fiche La maladie de Lyme \(INRS\)](#)

Sources : INRS, Ministère de la Santé

Fiche 03

LA RAGE

La rage est une maladie virale grave, transmise à l'homme principalement par morsure de mammifère.

MODE DE TRANSMISSION

Le virus « Lyssavirus » est transmis par une morsure, une griffure, ou plus rarement par le contact avec la salive d'un animal contaminé. La rage ne se transmet pas entre hommes.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Ces 50 dernières années, une vingtaine de cas de rage ont été diagnostiqués en France, dont plus d'un tiers chez des enfants de moins de 5 ans. Ils sont tous liés à des animaux domestiques importés (chats et chiens) porteurs de la maladie.

Lorsque la maladie se déclare, la rage entraîne toujours le décès de la personne. Le virus s'attaque au cerveau. Après un à plusieurs mois sans symptôme, il survient un changement de comportement, des troubles nerveux (paralysie...) aboutissant à la mort en quelques jours.

La mise en place d'un traitement préventif est donc indispensable dès l'exposition au virus. En 2016, en France, 4223 personnes ont reçu un traitement après exposition. Cela ne signifie pas que ces personnes aient été exposées au virus de la rage, mais que le risque de transmission ne pouvait pas être complètement écarté et qu'une prophylaxie a été débutée par précaution.

La rage est reconnue comme maladie professionnelle (tableau 56).

Recommandations importantes en cas de morsure

Tout chien ou chat, ou autre carnivore, ayant mordu ou griffé une personne, doit être présenté à un vétérinaire par son propriétaire dans les 24 heures suivant la blessure. L'animal fait obligatoirement l'objet d'une surveillance sanitaire par le vétérinaire pendant 15 jours.

En cas de morsure :

- il faut immédiatement nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon, rincer abondamment et appliquer une solution antiseptique ;
- il est indispensable de consulter rapidement un médecin, qui pourra selon le contexte orienter la personne mordue vers un centre antirabique et effectuer une mise à jour de la vaccination antitétanique.

Les centres de traitement antirabique du Doubs : Hôpital Minjoz à Besançon et Centre hospitalier de Pontarlier.

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec des animaux domestiques importés ou avec des animaux sauvages comme les chauves-souris présentent des risques :

- Activités en fourrière, capture ou de soins d'animaux ;
- Activités de laboratoire vétérinaire.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Veiller au port systématique de gants de protection résistants et étanches. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps.
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Quelques bonnes pratiques

- Porter systématiquement ces gants de protection. Éviter tout contact direct avec des animaux morts ou des animaux sauvages vivants.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > [Institut Pasteur](#) et [Ministère de la Santé](#)
- > [Fiche Rage \(INRS\)](#)

Sources : INRS, Institut Pasteur, wikipédia

Fiche 04

LA TULARÉMIE

La tularémie est une maladie bactérienne transmise à l'homme par contact direct principalement avec les lièvres.

MODE DE TRANSMISSION

La bactérie « *Francisella tularensis* » est transmise par contact direct avec un animal porteur, par inhalation des poussières de fourrage ou de litière, souillées, ou par voie digestive en consommant de l'eau contaminée. Cette bactérie a la particularité de traverser la peau saine. Une plaie n'est pas nécessaire pour pénétrer le corps humain.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

Une vingtaine de cas est diagnostiquée chaque année. Le département du Doubs est régulièrement atteint chaque année. Une vigilance accrue est donc impérative.

La maladie peut prendre deux formes principales, en fonction de la voie d'entrée :

- suite à une piqûre ou à un contact avec la fourrure ou les organes d'animaux infectés, la tularémie entraîne une infection locale cutanée ou oculaire avec le développement d'un ganglion.
- après pénétration du germe par voie digestive ou par inhalation, la tularémie entraîne une infection généralisée avec une forte fièvre (atteinte possible des poumons, du tube digestif ou du cerveau, pouvant entraîner la mort en l'absence de traitement).

En cas de symptômes après un contact avec un lièvre, un rongeur, du fourrage, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et l'exposition possible aux *Francisella tularensis*. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La tularémie peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 68).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact avec des lièvres, des rongeurs et leurs environnement.

- Activités des gardes-chasse
- Activités en laboratoire vétérinaire
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Veiller au port systématique de gants de protection résistants et étanches. Le cas échéant faire porter des bottes, une tenue de protection du corps .
- Fournir des équipements de travail permettant de réduire les contacts. Fournir des moyens pour éliminer les déchets souillés.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours.

Quelques bonnes pratiques

- Porter systématiquement ces gants de protection.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

> [Fiche Tularémie \(INRS\)](#)

Source : INRS

Fiche 05

LA TOXOPLASMOSE

La toxoplasmose est une maladie due à un parasite transmise à l'homme par voie digestive.

MODE DE TRANSMISSION

Le parasite « *Toxoplasma gondii* » est transmis à l'homme par voie digestive en consommant des aliments souillés comme des crudités ou de la viande crue (ou peu cuite), voire en portant ses mains à sa bouche.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

C'est une infection très fréquente mais peu diagnostiquée car elle ne présente généralement pas de symptôme. La toxoplasmose ne présente pas de risque particulier pour une personne en bonne santé. Toutefois, elle peut atteindre gravement la femme enceinte ou qui souhaite le devenir : avortements, malformations graves chez l'enfant à naître.

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les femmes enceintes ou souhaitant le devenir travaillant dans les domaines suivants, sont exposées à cette maladie :

- Activités en contact avec des légumes souillés (maraichage, jardinage) ;
- Activités en laboratoire vétérinaire ;
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.

Quelques bonnes pratiques

- Porter systématiquement ces gants de protection.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

[> Fiche Toxoplasmose \(INRS\)](#)

Source : INRS

Fiche 06

LA FIEVRE CHARBONNEUSE

La fièvre charbonneuse ou la maladie du charbon est une maladie infectieuse due à une bactérie contaminant les animaux herbivores et qui peut être transmise exceptionnellement à l'homme.

MODE DE TRANSMISSION

La bactérie « *Bacillus anthracis* » est transmise à l'homme principalement par contact au travers d'une peau lésée (blessure) avec un animal infecté vivant ou mort, ou un sol contaminé par spores (« champs maudits »). Elle peut plus exceptionnellement être transmise par inhalation lors de la manipulation de laine contaminée par des spores de charbon (maladie des cardeurs de laine) ou par absorption de viande ou de lait contaminé.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

C'est une infection très rare mais qui a déjà été constatée dans le département du Doubs. La forme cutanée est la plus fréquente chez l'homme (95% des cas). Une tache apparaît à l'endroit de la contamination, puis des boutons avec quelques démangeaisons. Ils se dessèchent et se couvrent ensuite d'une croûte noire (d'où le nom de la maladie). Des complications avec des formes graves voire la mort peuvent apparaître en l'absence de traitement.

En cas de symptôme, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition à la bactérie de la fièvre charbonneuse. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La maladie du charbon peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 18).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact direct ou indirect avec des animaux herbivores ou avec un sol contaminé peuvent exposer à cette maladie :

- Activités forestières,
- Activités en laboratoire vétérinaire,
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage,
- En fonction de l'environnement de travail, activité de travaux publics.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels.
- Éviter l'utilisation de jets d'eau à très haute pression pour nettoyer les déjections animales.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.

Quelques bonnes pratiques

- Protéger les éventuelles plaies cutanées. Après le travail : laver et désinfecter systématiquement les plaies existantes avant de les recouvrir à nouveau d'un pansement imperméable.
- Porter systématiquement des gants de protection.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

[> Fiche Fièvre charbonneuse \(INRS\)](#)

[> Guide Zoonose—CDG 25](#)

Sources : INRS, ANSES

Fiche 07

L'ENCÉPHALITE À TIQUES

Outre la maladie de Lyme (Fiche 02), une morsure de tique infectée peut transmettre à l'homme le virus de l'encéphalite à tiques

MODE DE TRANSMISSION

L'encéphalite à tiques est transmise à l'homme par une tique infectée au moment de la morsure. Cette maladie n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats), ni d'une personne à l'autre. Toutes les tiques ne sont pas infectées par le virus responsable de cette maladie.

Les activités exposant à des tiques présentent des risques prépondérants : travail en forêt, en buisson ou en broussailles, etc.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

La situation reste encore mal connue en France. Quelques cas sont diagnostiqués chaque année essentiellement en Alsace ou à l'étranger (notamment en Suisse).

Une à deux semaines après la morsure, des symptômes grippaux apparaissent, puis éventuellement des complications avec des troubles de l'équilibre, de la conscience, une altération des capacités intellectuelles ou psychiques. Des séquelles neurologiques parfois graves peuvent être observées. Dans 1 à 2% des cas, la maladie évolue vers la mort.

En cas de symptôme, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition aux tiques. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en zone boisée humide présentent des risques prépondérants :

- Abattage d'arbres et débroussaillage en forêt,
- Débroussaillage de buissons, de zones broussailleuses ; certaines tâches d'entretien en espaces verts,
- Activités des garde-chasse,
- Activités sportives ou d'animation en forêt ou en zone boisée.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

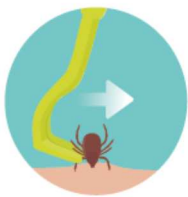
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Définir des modalités et des procédés de travail permettant de réduire au minimum le contact avec des zones contaminées.
- Veiller au port systématique de vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et le bas du pantalon dans les chaussettes.
- Proposer l'utilisation de répulsifs contre les insectes sur les vêtements ou sur la peau (faire respecter le mode d'emploi).
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.
- Fournir une trousse de premiers secours équipée d'un tire-tique.

Quelques bonnes pratiques

- Lors des activités en zone boisée ou broussailleuse porter systématiquement des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et le bas du pantalon dans les chaussettes.
- Dans la mesure du possible rester sur les chemins, éviter les broussailles, les fougères et les hautes herbes.
- Retirer rapidement le ou les tiques (plus elle reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie) à l'aide d'un tire-tique.
- Après chaque sortie, vérifier soigneusement l'ensemble du corps en particulier, les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, les régions génitales.

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.



ET



Utilisez **un tire-tique** : glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,



ET



Utilisez **une pince fine** : saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

Après avoir enlevé la tique, **désinfectez** la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

POUR ALLER PLUS LOIN

- > [Site du Ministère de la Santé](#)
- > [Campagne du Pole Métropolitain Nord Franche-Comté](#) : Affiches, projet de collecte Citique, quiz
- > [Fiche L'encéphalite à tiques \(INRS\)](#)
- > Guide Zoonose—CDG 25

Source : INRS